

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION CA25 25 0147
PPCMOI
4365-4369B, RUE DE LA ROCHE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté la résolution CA25 25 0147 autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la réduction d'un logement, la subdivision d'un logement et l'agrandissement dans un passage couvert dans un bâtiment situé au 4365-4369B, rue De la Roche, et ce, en dérogeant à plusieurs articles du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277);

QUE le 6 juin 2025, le certificat de conformité de la résolution CA25 25 0147 aux objectifs et dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal;

QUE cette résolution entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité;

QUE cette résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 9 juin 2025.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION CA25 25 0147

PPCMOI

4365-4369B, RUE DE LA ROCHE

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'avis public ci-dessus a été publié le 9 juin 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 9 juin 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko